

COURRIER SOCIALISTE EUROPEEN

SERVICE DE PRESSE du Bureau de liaison des partis socialistes de la Communauté Européenne
et du Groupe Socialiste du Parlement Européen

LUXEMBOURG - Centre européen, plateau du Kirchberg
Tél. 477 11 et 47 27 97 - Telex: PARLEUROLUX 494

REPRODUCTION AUTORISEE

N° 9/1968

LIBRARY

REUNION D'AUTOMNE DU
GROUPE SOCIALISTE DU PARLEMENT
EUROPEEN

*

CAGLIARI / SARDAIGNE - 4, 5 et 6
SEPTEMBRE 1968

Le groupe socialiste du Parlement européen s'est réuni les 4, 5 et 6 septembre 1968 sous la présidence de MM. Francis Vals, Président et Ludwig Metzger, Vice-président à Cagliari (Sardaigne). Au cours de cette réunion le groupe socialiste a adopté les déclarations suivantes :

- Paraît au moins une fois par mois -

Abonnements: 1 an: 250 frs lux., 6 mois: 150 frs lux.. Banque: Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine, Luxembourg. Compte N° 02/402507 du Courrier Socialiste Européen. - Les articles qui paraissent dans ce bulletin n'expriment pas nécessairement l'opinion des éditeurs.

LT

~~AS~~

JB

~~ML~~

ER

~~AD~~

IS

424.92

LE GROUPE SOCIALISTE DU PARLEMENT EUROPEEN AFFIRME SA
SOLIDARITE AVEC TOUTES LES FORCES DEMOCRATIQUES
TCHECOSLOVAQUES

Le groupe socialiste du Parlement européen, réuni à Cagliari (Sardaigne) les 4, 5 et 6 septembre 1968,

après avoir examiné la situation dramatique créée en Tchécoslovaquie par l'injustifiable intervention des forces armées de l'U.R.S.S., la R.D.A., la Hongrie, la Pologne et la Bulgarie

- affirme sa solidarité avec toutes les forces démocratiques tchécoslovaques;
- souhaite ardemment l'évacuation immédiate de la Tchécoslovaquie par les forces armées et de la police étrangères qui l'occupent afin que la Tchécoslovaquie souveraine puisse dès lors définir sa politique en toute indépendance;
- réaffirme par ailleurs la nécessité absolue de rassembler tous les pays démocratiques d'Europe au sein de la Communauté européenne afin de créer les meilleures conditions pour faire entendre la voix d'une Europe économiquement et politiquement intégrée;
- souhaite que la CEE établisse dans les délais les plus brefs et dans le cadre d'une politique commerciale communautaire une politique commune vis-à-vis des pays de l'Est;
- affirme que tout en maintenant une vigilance appropriée aux circonstances, la politique de détente reste une bonne politique qui en définitive et malgré les obstacles rencontrés ne doit pas être compromise.

LE GROUPE SOCIALISTE DU PARLEMENT EUROPEEN PRECONISE
LA RUPTURE OFFICIELLE ENTRE LA CEE ET LE REGIME DES
COLONELS GRECS

Le groupe socialiste du Parlement européen, lors de sa réunion d'automne (Cagliari, 4 au 6 septembre 1968) a traité à nouveau des atteintes portées par le régime militaire grec aux libertés fondamentales et aux droits de l'homme.

Le groupe socialiste constate que l'adoption de l'actuel projet d'une nouvelle constitution grecque devrait aboutir à l'oppression du peuple grec pour un temps indéterminé. Par ailleurs, l'emprisonnement continu de milliers d'opposants politiques au régime; l'interdiction de toute activité politique libre; le baillonnement de la presse et le veto mis à l'organisation d'élections libres rendent nécessaires des mesures nouvelles de la Communauté européenne contre le régime dictatorial grec.

Le groupe socialiste du Parlement européen considère que seule la réalisation en Grèce d'une authentique démocratie peut permettre à la Commission parlementaire d'association CEE-Grèce de reprendre son activité. Il demande par conséquent que toutes les institutions des Communautés européennes fassent savoir officiellement aux autorités grecques que les mesures qui devraient être prises en application du Traité d'association entre la Grèce et la CEE resteront suspendues jusqu'à ce que la démocratie soit rétablie en Grèce. Jusque là tout contact politique et technique existant entre la Communauté et la Grèce dans le cadre des organes de l'association devra être suspendu à tous les niveaux.

LE GROUPE SOCIALISTE DU PARLEMENT EUROPEEN DEMANDE LA
DESIGNATION D'UNE NOUVELLE DELEGATION ITALIENNE

Le groupe socialiste du Parlement européen, lors de sa réunion d'automne (Cagliari/Sardaigne, 4, 5 et 6 septembre 1968) a traité à nouveau du problème de la composition de la délégation italienne au sein du Parlement européen.

La dernière décision prise sur ce point par une des deux Chambres du Parlement italien remonte en effet au 20 décembre 1962. Cette carence eut pour conséquence que plus de 5 ans après les élections italiennes de 1963 la composition actuelle de la délégation italienne ne reflète même plus approximativement le rapport effectif des forces politiques représentées au Parlement italien. Sur les 36 membres que devrait comporter la délégation italienne, 11 seulement sont encore en possession d'un mandat parlementaire national. De ces 11 parlementaires, 4 appartiennent à l'actuel gouvernement itali

Le groupe socialiste du Parlement européen attire solennellement l'attention sur le fait que cette situation insupportable porte un préjudice considérable au prestige du Parlement européen et nuit dans une très large mesure à sa mission de représentation des peuples de la Communauté européenne. C'est pourquoi le groupe socialiste du Parlement européen a pris connaissance avec une certaine satisfaction de la déclaration qui a été faite devant la Chambre des Députés par le Président du Conseil italien en date du 5 juillet 1968 concernant la composition de la délégation italienne au sein du Parlement européen.

Le groupe socialiste du Parlement européen espère fermement que le Parlement italien, suite à cette déclaration, enverra avant le 15 novembre 1968 une nouvelle délégation au Parlement européen. S'il en était autrement le groupe socialiste se verrait dans l'obligation de prendre des mesures décisives de protestation au sein du Parlement européen et de ses organes.

